



Succession très difficile !!

Par **Melle Papantchev**, le **25/01/2009** à **21:55**

Bonjour, je m'appelle tzveta, j'ai 24 ans,

Nous sommes 2 soeurs, notre père est décédé, il est divorcé de notre mère et à fait un abandon de famille.

Nous ne l'avons quasiment pas connu.

Il était Bulgare et vivait en Allemagne.

Notre mère nous a élevé toute seule.

Depuis 2 ans nous recevons des A/R d'huissier nous informant qu'il avait des dettes apparemment à hauteur de 250 000 euros en Allemagne.

Nous avons fait les papiers pour refuser la succession mais apparemment trop tard, délai non respecté; Les papiers nous ont été envoyés en allemand et forcément beaucoup de mal pour les traduire, cela n'est pas gratuit et du coup ça nous a pris du temps. Tout le monde refuse de nous aider et de s'attaquer au dossier. Je suis en concubinage et ma soeur est mariée sous le régime de la communauté légale > pas de contrat de mariage. Mon ami et le mari de ma soeurs vont-ils être inquiétés aussi ?

Je suis en CDI et paie des impôts.

J'ai peur de devoir régler les dettes et donc ne jamais pouvoir rien faire de ma vie, travailler pour un père que je n'ai pas connu.

Est-il possible que je sois insolvable ?

Mes moyens ne me permettent pas de prendre un avocat international, je ne sais plus quoi faire, je suis coincée. Ma situation est vraiment catastrophique.

Pourriez-vous, s'il vous plaît, m'apporter votre aide ou m'orienter vers des pistes pour m'en sortir.

Merci d'avance pour l'attention que vous porterez à ma demande, qui je le sais revêt un caractère plus que particulier.

Dans l'attente d'une réponse de votre part,

Cordialement,

Tzveta